



Dépôt de marque / création d'entreprise

Par **harmo**, le **02/02/2008** à **23:25**

Bonjour,

Il y a quelques années de cela j'ai acheté un tee shirt à une association.
Ce tee shirt ayant plu dans mon entourage j'ai demandé à un sérigraphe de m'en fabriquer des similaires afin de les offrir à des amis.
Contre toute attente ce tee shirt et logo a eu un grand succès auprès d'amis d'ami... et plusieurs personnes ont désiré en acheter.

Je me suis donc renseigné auprès de l'INPI et ai constaté que cette marque et logo n'étaient pas déposés. Je les ai donc déposés moi même il y a 4 ans.

Je souhaite désormais créer une société pour commercialiser ces vêtements mais je voudrais savoir si l'association à l'origine de ces tee-shirt (logo + slogan) ne peut pas se retourner contre moi.

Merci pour votre aide.

Cordialement

HJ

Par **reno_8**, le **03/02/2008** à **18:00**

En principe non vous risquez rien comme ils n'ont pas protégé leur logo, faites attention si eux

aussi ne l'aurait pas copier